

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2021
N°67/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE CINQ JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, Première adjointe.

PRESENTS : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : ABRAHAM-MOREL A. à ARRAR P., DIETRICH F. à CHABANY S., SANCHEZ D. à PROCACCI T., RIOU M. à GRENIER JM.

Excusé : MEDAVIT R.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérôme SERRAILLE est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

MODALITES ET TARIFS DE LA COURSE « LA CHENILLARDE, COURIR POUR MYMY » LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021.

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation et la jeunesse, informe le Conseil que la Mairie de Champ sur Drac a souhaité déléguer au Sou des écoles de Champ sur Drac l'organisation financière concernant les frais d'inscriptions des coureurs, de l'événement sportif (cross) qui aura lieu le samedi 11 Septembre 2021 sous le nom « La Chenillarde, Courir pour Mymy ».

En conséquence, les parties se sont rapprochées et par cette convention, elles ont défini, de la manière suivante les conditions de leur collaboration.

L'objet de la convention est de déterminer les conditions dans lesquelles l'organisateur confie au mandataire la vente d'inscriptions à travers son réseau.

Le mandataire prendra ainsi en charge les inscriptions en ligne des coureurs grâce à un service de paiement en ligne et l'encaissement de recettes par voie postale ou sur place le jour de la manifestation.

Les prix des Billets sont fixés par l'Organisateur seul et sont indiqués en Euros (€) et toutes taxes comprises (TTC).

Les inscriptions pourront être effectuées de la façon suivante :

- En ligne sur le site internet de La Chenillarde (paiement en ligne)



- Par voie postale
- Sur place, au gymnase de la commune, le jour même de l'événement (11 septembre 2021)

Pour toute inscription par voie postale, le paiement sera effectué par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles.

Pour toute inscription sur place, le paiement sera effectué par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles ou espèce.

Les tarifs proposés sont de :

Cross de 7 Km	10.00€ (chèque, paiement en ligne) 12.00€ (majoration de 2€ le jour de la course)
Randonnée pédestre	7.00€ (chèque, paiement en ligne) 9.00€ (majoration de 2€ le jour de la course)
Courses Enfant	1.00€

Il est possible de faire des dons.

Toutes les recettes des inscriptions iront directement sur un compte bancaire de l'association du sou des écoles spécifique à cette course, afin de simplifier le travail de la trésorière de l'association.

Sylvie CHABANY propose au conseil de valider cette proposition.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs ci-après :

Cross de 7 Km	10.00€ (chèque, paiement en ligne) 12.00€ (majoration de 2€ le jour de la course)
Randonnée pédestre	7.00€ (chèque, paiement en ligne) 9.00€ (majoration de 2€ le jour de la course)
Courses Enfant	1.00€

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 06 juillet 2021

Pour le Maire,
La Première adjointe,
Sylvie CHABANY



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

